

CHAMPIONNAT de FRANCE
35^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN
« DUNES et MARAIS »
5-6-7 OCTOBRE 2012

REGLEMENT PARTICULIER

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN.

ref : dm2012.024a

PROGRAMME HORAIRES

- | | |
|--|--|
| - Parution du règlement | Samedi 1 Septembre 2012 à Minuit |
| - Ouverture des engagements | Mercredi 5 Septembre 2012 à Minuit |
| - Clôture des engagements | Vendredi 21 Septembre 2012 à Minuit |
| - Parution et disponibilité du road book | Mercredi 3 Octobre 2012 à 13 heures au Vendredi 5 Octobre à 12 heures à la Station AVIA RD 730 A GREZAC (prés de Cozes) |
| - Reconnaissances | le 3 octobre 2012 de 13h à 19 h et les 4-5 Octobre 2012 de 8 h à 19 h (art. 6.2.6 P) des badges seront remis aux pilotes et copilotes uniquement lors de la prise du road book. (Pédestres, VTT, moto ou quad homologués exclusivement)
L'ES Cozes-Grézac ne pourra se reconnaître que le Vendredi 5 Octobre. |

VENDREDI 05 OCTOBRE 2012 :

- | | |
|----------------------|--|
| 7H45 à 12H00 | Convoi de reconnaissance (Voir 6.2 P)
départ du convoi: Aérodrome de Médis à 7 h 45 : POUR LES RECONNAISSANCES AUTORISEES <u>UNIQUEMENT PILOTES ET COPILOTES</u> (suivant météo), (des road book seront disponibles au départ du convoi). Des autocollants "Reconnaissances" seront fournis. |
| 16H00 à 18h10 | Accueil et vérifications administratives des documents à la salle des fêtes de St PALAIS s/Mer (Voir 1.3 P)
Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives |
| 17h00 à 19h25 | Contrôles techniques au Centre Leclerc de Royan |
| 16H00 | 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Salle des Fêtes à St PALAIS s/MER. |
| 20H00 | Publication de la liste des équipages admis au départ avec ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape, au Parc Fermé à ROYAN. |
| 20H15 | Briefing oral au parc fermé de Royan (présence obligatoire) |

SAMEDI 06 OCTOBRE 2012 :

- | | |
|--------------|--|
| 7H45 | Départ du Parc Fermé de ROYAN (esplanade entre Port et Front de Mer) pour la 1 ^{ère} Section de la 1 ^{ère} Étape pour les épreuves ES 1, 2 et 3. |
| 13H00 | Départ de la 2 ^{ème} Section de la 1 ^{ère} Étape pour les ES 4,5 et 6 du Parc de Regroupement de GREZAC. |
| 17H14 | Arrivée du 1 ^{er} Concurrent de la 1 ^{ère} Étape au Parc Fermé de GREZAC |
| 20H00 | Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} Étape au Parc Fermé de GREZAC, avec ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape. |

-DIMANCHE 07 OCTOBRE 2012 :

- 7H45** Sortie du Parc Fermé du 1er Concurrent, de minute en minute dans l'ordre du Classement établi le Samedi soir, pénalités comprises pour 35 minutes d'assistance.
- 8h20** Départ de la 2ème Étape (3°section pour les Es 7 et 8) sans repasser par le Parc Fermé.
- 10h51** Arrivée du 1er Concurrent au Parc de Regroupement – GREZAC
- 11h21** Départ de la 4° section (pour les ES 9.10 et 11) du Parc de regroupement de GREZAC
- 15h30** Arrivée du 1er Concurrent au Parc Fermé de fin de rallye à St PALAIS s/MER (Parking Salle des Fêtes).
- Vérifications finales des voitures au Parc Fermé de St PALAISs/MER aussitôt l'arrivée des concurrents (Parking Salle des Fêtes).
- Publication des résultats du Rallye à la Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER (une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.)
- 18H00** Remise des Prix à la Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER.

- ARTICLE 1 P - ORGANISATION.

L'A.S.A.AUGIAS organise les 5.6.7 octobre 2012 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie Côte de Beauté, organisateur technique le rallye national avec participation étrangère dénommé :

35^{EME} RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « DUNES ET MARAIS »

Le présent règlement particulier a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le Permis d'organisation N° : **199** en date du : **17 juillet 2012**

Comité d'organisation :

Président : Claude BAUDIN, Jacky HERBERT

Adresse : **A.S.A. AUGIAS Ecurie Côte de Beauté,**

Monsieur Jacky HERBERT

8, Rue de Didonne

17120 SEMUSSAC

Tél : **06 11 88 18 78** Fax : 05.46.05.60.35 e.mail : dunesetmarais@yahoo.fr

Le secrétariat est assuré avant le rallye par :

Mr Jacky HERBERT , 8, Rue de Didonne 17120 SEMUSSAC

Tél : **06 11 88 18 78** Fax : 05.46.05.60.35

MAIL : dunesetmarais@yahoo.fr

SITE : www.dunesetmarais.com

PERMANENCE DU RALLYE

Le 5 Octobre : Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER

Les 6 et 7 Octobre : Mairie de GREZAC (PC) ☎ 05 46 90 83 14 ☎ 06 83 79 20 06 (directeur de course) et ce jusqu'à la fin du rallye plus lignes téléphoniques temporaires (numérotées 72H avant le Rallye).

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

<u>VENDREDI 5</u>	17H15 - 0H00 : Parc Fermé, - ROYAN
<u>SAMEDI 6</u>	0H00 - 11H00 : Parc Fermé - ROYAN 9H30 - 24H00 : Parc de Regroupement et Fermé de GREZAC.
<u>DIMANCHE 7</u>	0H00 - 18H00: Parc fermé et de Regroupement de GREZAC. 15H00 - 19H30 : Panneau d’affichage Salle des Fêtes de St PALAIS/Mer

1.1 P OFFICIELS DU RALLYE

OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Jean BEGARIE Licence N° 02400 10/09

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mme Maryse THOMAS Licence N° 03123 02/04

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Jean Claude LABEYRIE Licence N° 01996 10/09

Mme Sylvie MONNIER Licence N° 09968 13/07

DIRECTEUR DE COURSE :

Mr Gilbert LUCAS Licence N° 12948 14/22

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT:

Mr Joseph LORRE Licence N° 10395 10/02

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

Mr René Jean HULOT Licence N° 07288 10/03 | Mr Roger DESMOULINS Licence N° 04799 11/10

Mr Patrick ORILLAC Licence N° 14992 10/04

Mr Sylvain MONNIER Licence N° 9636 13/07 | Mr Jacques POINOT Licence N°05558 11/01

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :

Mr Jean-Paul BONNAUD Licence N° 07948 11/01

Mr Jean-Louis MINEUR Licence N° 29169 12/09

Mr Jacques COURTIN Licence N° 6233 15/04

MEDECIN CHEF: Dr Edouardo SORRENTINO

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Serge LARQUEY Licence N° 8454 10/06 | MR J.C. QUINTALET LICENCE N° 07813 11/01

Mr Patrick GROS Licence N° 35156 17/08 | Mr Sébastien VERRON Licence N° 46757 17/14

Mr M. FANGOUSE Licence N° 06939 10/03 | Mr J.M. MAIRE-HEGUY Licence N° 29577 10/03

Mr L.NERAUDEAU Licence N° 05202 11/01 | Mr Bernard LAFOND Licence N°14448 11/01

CHRONOMETREUR RESPONSABLE :

Mr Bernard CONDEMINE Licence N° 06916 11/10

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Sylvie DOYEN Licence N° 154219 14/22

Mme Catherine CONDEMINE Licence N° 56617 11/10

Mr Jean Marie CAROF Licence N° 203852 11/01

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

M. Matthieu BONNAUD Licence N° 41131 11/01

Mme Michèle MEYER Licence N° 2979 11/10

1.2 P ELIGIBILITE

Le 35^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN « *DUNES et MARAIS* » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain,
- Le Trophée Rallye 4x4 (T2 et T1B)
- Le Trophée des copilotes,
- Le Challenge Rallye 2 Roues Motrices (Classe T1A5 et T1A6),
- Le Championnat du COMITE RÉGIONAL POITOU CHARENTES,
- Le Challenge des Commissaires du COMITE RÉGIONAL POITOU CHARENTES,
- Le Challenge interne AUGIAS, réservé aux Membres de l'Association.

1.3 P VÉRIFICATIONS

VENDREDI 05 OCTOBRE 2012

1.3.1 **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES DE 16H A 18H10** SALLE DES FETES DE ST PALAIS SUR MER.
LES HORAIRES DE CONVOCATION SERONT **IMPERATIVEMENT** A RESPECTER AU **CH A** D'ENTREE
DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES (**CONSULTABLES SUR WWW.DUNES ET MARAIS.COM**)

1.3.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES de 17h00 à 19 h25 au Centre Leclerc à ROYAN

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'original et la photocopie des licences, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique.

Les équipages devront effectuer le parcours St Palais/Mer, Centre Leclerc de Royan, Parc Fermé de Royan en combinaison homologuée.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage LECLERC Ulrich à VAUX SUR MER (Prix du tarif horaire : 45 € T.T.C).

- ARTICLE 2 P - ASSURANCES.

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Le parc de déchargement et de rechargement des voitures sera sur les parkings à proximité de la Salle des Fêtes et du Marché de St Palais sur Mer.

- ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 P Toute Personne qui désire participer au 35ème RALLYE *DUNES* et *MARAIS* doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le Vendredi 21 Septembre 2012 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi).

A.S.A. AUGIAS « Côte de Beauté »
Mr FAUCONNET Laurent
1, Grande Rue
17120 COZES
Tel 0546908154 Fax 0546908054

LES FAX DEVRONT ETRE CONFIRMES PAR L'ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT DANS LES DELAIS IMPOSES PAR LE REGLEMENT.

EN CAS DE LISTE D'ATTENTE, NE SERONT PRIS EN PRIORITE QUE LES CONCURRENTS AYANT REGLE LEURS DROITS D'ENGAGEMENT.

3.1.10 P Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1 P LES DROITS D'ENGAGEMENT sont fixés COMME SUIT :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €** (maximum)

à l'ordre de l'Écurie « Côte de Beauté »

3.1.12 P : LA DEMANDE D'ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTEE **QUE SI ELLE EST ACCOMPAGNEE DU MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT** OU D'UN REÇU DELIVRE PAR L'AUTORITE SPORTIVE NATIONALE DU CONCURRENT. **LES CHEQUES SERONT REMIS EN BANQUE APRES LE RALLYE.**

3.3 P ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A 2012.

- Pour la 1ère étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :
 - T2 et T1B – Trophée 4x4 confondus
 - T1A – Championnat de France /T1A5 & 6 – (Challenge 2 roues motrices confondus)L'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur
- Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :
 - T2 et T1B confondus
 - T1A et T1A5 & 6 confondus

3.3.2 P ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros seront attribués selon la réglementation Championnat de France des Rallyes TT 2012

- ARTICLE 4 P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

4.1.1. Vitres APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la

vitre dans l'axe médian de la voiture.

- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres, un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur (lettrage et dessin) ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil.

La position en hauteur du bandeau publicitaire sur le pare-soleil est libre, un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur, ceci de chaque côté du bandeau publicitaire (voir schéma ci-dessous).

4.2.2. P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.3 P ASSISTANCE

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des Riverains et des Communes traversées **l'assistance est INTERDITE en dehors des parcs ou zones d'assistance.**

Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison de même que l'utilisation de véhicules suiveurs.

Tout manquement dûment constaté sera sanctionné par le collège des Commissaires sportifs.

Rappel : en dehors des parcs ou zone d'assistance, toute réparation ne peut être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-

312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et

du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x

140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

- ARTICLE 5 P- PUBLICITÉ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

- ARTICLE 6 P- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

Le 35^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « DUNES et MARAIS » représente un parcours de 334,640 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections. Il comporte 11 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 136,610 Kms et 197,030 Kms de routier.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les Épreuves Spéciales sont :

SAMEDI 06 OCTOBRE 2012	DIMANCHE 07 OCTOBRE 2012
ES1 – SEMUSSAC-MEDIS-STGEORGES =10.400 kms	ES7 - COZES - GREZAC = 8.170 kms
ES2 – SAINT ANDRE DE LIDON =11.100 kms	ES8 - MESCHERS-SEMUSSAC = 21.000 KMS
ES3 – ARCES Sur Gironde =13.550 kms	ES9 - COZES - GREZAC = 8,170 KMS
ES4 - SEMUSSAC-MEDIS-STGEORGES =10.400 kms	ES10 – MESCHERS-SEMUSSAC = 21.000 KMS
ES5 – SAINT ANDRE DE LIDON =11.100 kms	ES11 – COZES - GREZAC = 8,170 KMS
ES6 - ARCES SUR GIRONDE =13.550 kms	

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

6.2 P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A. (6.2.)

6.2.6 P Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 05 Octobre (sous réserve des conditions météo). Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan - Médis à 7h 45. (Départ à 8 h)

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

Chaque équipage recevra avec la remise des road book des bracelets qu'il devra garder la durée des reconnaissances. Seuls les porteurs de ces bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles pourraient être effectués.

LES RECONNAISSANCES EN VEHICULES 4X4 ET BUGGY P.G.O BIPLACES SONT INTERDITES LES AUTRES JOURS PRECEDENT LA COURSE SOUS PEINE DE REFUS DE DEPART OU DE PENALITE SUIVANT GRAVITE. LES RECONNAISSANCES PEDESTRES, V.T.T, MOTO, OU QUAD HOMOLOGUES SONT AUTORISEES LES 03 OCTOBRE DE 13H A 19H ET LES 04 ET 05 Octobre de 8 h à 19 h.

L'épreuve de Cozes-Grézac ne pourra être reconnue que Vendredi 5 Octobre de 8h à 19h

- ARTICLE 7 P- DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2 P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P Les signes distinctifs sont : - Chefs de poste : chasuble fluo + badge avec fonction.
- Commissaires de Route : combinaison + chasuble fluo + badge avec fonction

2/ **NON RESPECT** de la zone d'assistance obligatoire : **MISE HORS COURSE.**

7.3.13 P : Le pointage en avance n'est autorisé qu'à la fin d'une étape.

7.5 P ÉPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

EN CAS DE BLOCAGE D'UN CONCURRENT DANS UNE EPREUVE SPECIALE, APPLICATION DE LA REGLEMENTATION RALLYE 2012 F.F.S.A. (7.5.16)

7.5.1 P : **NON RESPECT** de toutes sortes de cultures dûment constaté par un Commissaire. (Par un concurrent ou tout membre reconnu de son équipe)

Tout franchissement des limites naturelles ou définies (chicanes, parcours, etc.) par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante.

1ère infraction 30 secondes
2ème infraction exclusion + 200€

7.5.17.1 P ABANDONS

TOUT CONCURRENT ABANDONNANT SUR LES SECTEURS DE LIAISON OU DANS UNE E.S. DOIT LE SIGNALER AU P.C. TEL: 06 83 79 20 06. (D.C.), NUMERO COMMUNIQUE ET COLLE SUR LE TABLEAU DE BORD DES VOITURES LORS DES VERIFICATIONS.

- ARTICLE 8 P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Délai : 0H30
Caution de réclamation : 690 €
Caution d'appel : 3300 €

- ARTICLE 9 P- CLASSEMENT

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

- ARTICLE 10 P- PRIX - COUPESTOTAL DISTRIBUABLE : **13520 €**

	1 ER	2EME	3EME	4EME	5EME	6EME	7EME	8EME
CHAMPIONNAT DE FRANCE T1A1 T1A2 T1A3 T1A4	880	640	480	400	320	240	160	80
CHALLENGE 2 RM T1A5 T1A6	880	640	480	400	320	240		
TROPHEE 4x4 T2 T1B T1B+	880	640	480	400	320	240		
CLASSE (11)	200	120	80					

- Les prix en espèces SCRATCH CHAMPIONNAT DE FRANCE, CHALLENGE 2RM, TROPHEE 4X4, et classe ne sont pas cumulables, il sera attribué le prix le plus élevé.
- Les prix de classe seront distribués s'il y a au moins 3 partants dans la classe.
- Les prix en espèces et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

*** COUPES et CHALLENGES REPARTIS COMME SUIT SUR LA BASE DU CLASSEMENT SCRATCH**

- 2 Coupes aux 8 premiers du Classement Scratch Groupe T1
- 2 Coupes aux 6 premiers du Classement Scratch Groupe T2, T1B et T1B+
- 2 Coupes aux 6 premiers de Classement Scratch Classe T1A5/T1A6
- 1 Coupe au premier de chaque Classe non cumulable avec celle du Groupe.
- 2 Coupes Dames (1ère pilote et 1ère copilote)
- 1 Coupe au 1er Equipage Etranger.
- 10 Coupes Commissaires tirées au sort.
- De nombreuses Coupes Souvenir aux premiers Classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus.

La Remise des Prix se déroulera le 07 OCTOBRE 2012 à la Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER à partir de 18 heures.